

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 novembre 2015

PLF POUR 2016 - (N° 3096)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° II-497

présenté par  
le Gouvernement

-----

**ARTICLE 24****ÉTAT B****Mission « Travail et emploi »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

| <b>Programmes</b>  | <b>+</b>          | <b>-</b> |
|--|-------------------|----------|
| Accès et retour à l'emploi   | 0                 | 0        |
| Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi      | 38 210 328        | 0        |
| Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail         | 0                 | 0        |
| Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail | 0                 | 0        |
| <i>Dont titre 2</i>  | <i>0</i>          | <i>0</i> |
| <b>TOTAUX</b>  | <b>38 210 328</b> | <b>0</b> |
| <b>SOLDE</b>   | <b>38 210 328</b> |          |

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à tirer les conséquences du vote en première lecture à l'assemblée nationale du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2016. L'assemblée nationale a en effet voté en 1<sup>ère</sup> lecture la suppression de l'article 10 du PLFSS 2016 qui proposait la suppression des exonérations de cotisations patronales zonées applicables aux zones de revitalisation de la défense, aux bassins d'emploi à redynamiser et aux zones de revitalisation rurale. S'agissant de dispositifs d'exonérations compensés à la sécurité sociale par dotation budgétaire de l'État, l'économie engendrée par cette suppression était portée par la mission « Travail et emploi ».

Au sein de la mission « Travail et emploi », il convient à ce titre d'abonder le programme 103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » de 38,21 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement pour financer la compensation des exonérations zonées « zones de revitalisation rurale », « zones de revitalisation de la défense » et « bassins d'emploi à redynamiser ».